



Longue maladie-mon employeur peut-il me licencier?

Par **Séverine60**, le **23/06/2009** à **19:05**

Bonjour,

Je suis actuellement en longue maladie. J'ai été hospitalisé dans un centre anti douleur durant 5 semaines suite à des problèmes de dos (scoliose importante et ernie discale inopérable). J'ai un rendez-vous le 4 aout avec mon employeur et la médecine du travail. Il était prévu que mon employeur aménage un poste spécifique avec notamment un fauteuil adapté. Dans un premier temps je dois reprendre mon travail en mi-temps thérapeutique. Le médecin du travail insiste sur ce point et m'a bien précisé que le fauteuil était indispensable et qu'il verrait mon employeur à ce sujet.

La responsable des ressources humaines m'a appelée ce jour, pour m'informer de la difficulté de mise en place du poste (notamment l'achat du fauteuil, ce qui était prévu depuis longtemps avec l'intervention de la médecine du travail et un ergonome). Mon employeur craint que le fauteuil ne me convienne pas, et que ce fauteuil lui reste sur les bras.

Par conséquent, il me demande de trouver une autre solution et de lui soumettre avant notre rendez vous du 4 aout 2009.

Je ne vois pas ce que je pourrai proposer. Je suis caissière et dans le cadre de mon travail je suis amenée à porter de lourdes charges. J'ai déjà proposé à mon employeur, qui est l'enseigne LEROY MERLIN, pour laquelle je travaille depuis 13 ans, d'adapter un poste (celui de reprises des marchandises) ce qui nécessite simplement un fauteuil adapté à mon handicap ainsi que des servantes afin que les clients déposent les marchandises (que je n'aurai donc plus à porter).

Je crains que mon employeur me propose pas de poste adapté. Je crains un licenciement. Quelles solutions puis-je envisager?

A t-il le droit de me licencier?

Si oui, sous quelles conditions?

Merci de m'aider.

Cordialement